

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 7 juillet 2014** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

2014-07-223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2014.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 7 mai 2014.
 - 5.3 Certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1357-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 310 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager à l'égard du projet actuellement connu sous le nom "Le Domaine de la Nature", tenue le 11 juin 2014.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure concernant les immeubles situés sur la rue Léon-Bloy Ouest - Lots 1 195 624 et 1 195 626 du cadastre du Québec en voie de remplacement (lots 5 555 238 et 5 555 239).
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 873-M officialisant l'odonymie des voies de communication de la Ville, la toponymie des parcs, espaces verts et places publiques, la toponymie des différents secteurs ainsi que le gentilé des citoyens et citoyennes de La Prairie.
 - 7.2 Avis de motion 2014-14 – Règlement décrétant le versement de la quote-part de la Ville pour des travaux d'infrastructures sur l'avenue de la Belle-Dame (de l'intersection avec la rue du Damier-Argenté jusqu'à la bretelle de l'autoroute 30 – Zones commerciale et institutionnelle à l'égard du projet actuellement connu sous le

nom "Le Domaine de la Nature") ainsi qu'à un emprunt de 700 000 \$.

8. RÉSOLUTIONS

- 8.1 Dérégulation mineure concernant les immeubles situés sur la rue Léon-Bloy Ouest - Lots 1 195 624 et 1 195 626 du cadastre du Québec en voie de remplacement (lots 5 555 238 et 5 555 239).
- 8.2 Démission au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme.
- 8.3 Autorisation de signature – Acte de cession avec 142550 Canada inc. pour la cession de deux terrains (lots 3 967 061 et 4 110 198 du cadastre du Québec).
- 8.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'aménagement d'aires de jeu au parc Émilie-Gamelin et appropriation d'excédent non affecté.
- 8.5 Félicitations à l'entreprise Traiteur les cuisines Leblanc dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.6 Félicitations à l'entreprise ADOM Création inc. dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.7 Félicitations à madame Elena Haidet Nitu du Groupe E.N. Biomédical dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.8 Félicitations à madame Ginette Laurencelle dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.9 Félicitations aux finalistes de La Prairie dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.10 Nomination d'une greffière adjointe à la cour municipale.
- 8.11 Demande de nomination et de révocation au ministre de la Justice – Percepteur des amendes.
- 8.12 Approbation du règlement numéro 37-(2014) de la Régie intermunicipale de police Roussillon (Règlement décrétant un emprunt au montant de 325 000 \$ pour l'aménagement de l'aire de stationnement de la Régie intermunicipale de police Roussillon).
- 8.13 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 8.14 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 8.15 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 8.16 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 8.17 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 8.18 Octroi d'un contrat pour la fourniture de lignes analogiques traditionnelles par câble pour certains parcs et bâtiments.

- 8.19 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services internet pour certains parcs et bâtiments.
- 8.20 Rôle triennal d'évaluation foncière 2014-2015-2016 – Autorisation de reporter au 31 décembre 2014 l'échéance pour répondre à une demande de révision.
- 8.21 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-019 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0583 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 443 et 447, rue Saint-Charles (zone H-021).
- 8.22 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-024 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-0204 concernant un projet d'affichage, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 1016, boulevard Taschereau (Basha) (zone C-625).
- 8.23 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-026 associée à la demande de permis de rénovation numéro 2014-0203 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau – Tronçon chemin de Saint-Jean / rue Longtin » - 411 et 413, boulevard Taschereau (R. Lavallée inc.) (zone C-029).
- 8.24 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-023 associée à la demande de permis de rénovation numéro 2014-0177 concernant une rénovation résidentielle, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 234, rue Sainte-Marie (zone H-008).
- 8.25 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-029 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-0213 concernant l'ajout d'auvents, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 30, boulevard Taschereau (Restaurant Paolo Gattuso) (zone C-128).
- 8.26 Autorisation de vente d'alcool dans le cadre d'un tournoi de balle-donnée de l'Association des pompiers de La Prairie au parc Optimiste Paul-Godin.
- 8.27 Démission de l'employé numéro 624 à la Division des ressources humaines et au Service des loisirs.
- 8.28 Congédiement de l'employé numéro 1069 au Service des loisirs.
- 8.29 Rejet de soumission – Fourniture d'un camion de service égout et aqueduc.
- 8.30 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une déneigeuse pour trottoirs.
- 8.31 Octroi d'un mandat de services professionnels pour un plan directeur d'entretien des toitures, inspection, analyse et rédaction.
- 8.32 Dépôt d'une pétition pour exiger que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) lève le moratoire actuel qui empêche l'augmentation du nombre d'autobus partant du centre-ville de Montréal vers la Rive-Sud, particulièrement aux heures de pointe de fin d'après-midi, et qu'elle réalise dès ce printemps, les travaux d'agrandissement du stationnement incitatif de La Prairie ainsi que le réaménagement sécuritaire de son débarcadère.
- 8.33 Autorisation de vente d'alcool dans le cadre d'un tournoi de handball au parc des Prés-Verts.

- 8.34 Recommandation à la CPTAQ – Demande d'autorisation pour le lotissement d'une partie des lots 2 267 834 et 2 268 023 du cadastre du Québec de même que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 267 834 du cadastre du Québec (chemin de la Bataille Nord).
- 8.35 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-033 associée à la demande de permis de construction numéro 2014-0256 concernant la construction d'un immeuble commercial, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 1503, chemin de Saint-Jean (zone C-212).
- 8.36 Rapport d'activités de l'année 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

9. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Aide financière à une athlète laprairienne en judo.

10. VARIA

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL (3 MINUTES PAR CONSEILLER)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES / 1 QUESTION PAR INTERVENANT)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

____ h ____

ADOPTÉE

2014-07-224

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2014 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2014-07-225

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 4 juillet 2014 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 383 484,71 \$ pour les activités financières, de 1 291 395,10 \$ pour les activités d'investissement et de 1 262 366,44 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 7 MAI 2014

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1357-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 310 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'ÉGARD DU PROJET ACTUELLEMENT CONNU SOUS LE NOM « LE DOMAINE DE LA NATURE », TENUE LE 11 JUIN 2014

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 11 juin 2014 pour le règlement numéro 1357-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 310 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager à l'égard du projet actuellement connu sous le nom « Le Domaine de la Nature ».

Le document sera versé aux archives de la municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LA RUE LÉON-BLOY OUEST - LOTS 1 195 624 ET 1 195 626 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT (LOTS 5 555 238 ET 5 555 239)

La demande a pour objet de rendre conforme un nouveau lotissement visant la création de deux terrains. La dérogation concerne les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions du règlement de zonage numéro 1250 :

- Le terrain qui portera le nouveau numéro de lot 5 555 238 du cadastre du Québec aura :
 - une superficie de 446,1 mètres carrés au lieu des 465 mètres carrés, tel que prévu;
 - une largeur de 14,53 mètres au lieu des 15 mètres, tel que prévu.
- Le terrain qui portera le nouveau numéro de lot 5 555 239 du cadastre du Québec aura :
 - une superficie de 442,9 mètres carrés au lieu des 465 mètres carrés, tel que prévu;
 - une largeur de 14,53 mètres au lieu des 15 mètres, tel que prévu.

Madame la Mairesse invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2014-07-226

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1358-M

ATTENDU l'avis de motion 2014-13 donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1358-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 873-M
OFFICIALISANT L'ODONYMIE DES VOIES DE
COMMUNICATION DE LA VILLE, LA TOPONYMIE DES
PARCS, ESPACES VERTS ET PLACES PUBLIQUES, LA
TOPONYMIE DES DIFFÉRENTS SECTEURS AINSI QUE LE
GENTILÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA PRAIRIE

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2014-14

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE DE LA BELLE-DAME (DE L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU DAMIER-ARGENTÉ JUSQU'À LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 30 – ZONES COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE À L'ÉGARD DU PROJET ACTUELLEMENT CONNU SOUS LE NOM « LE DOMAINE DE LA NATURE ») AINSI QU'À UN EMPRUNT DE 700 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur Yves Senécal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant le versement de la quote-part de la Ville pour des travaux d'infrastructures sur l'avenue de la Belle-Dame (de l'intersection avec la rue du Damier-Argenté jusqu'à la bretelle de l'autoroute 30 – zones commerciale et institutionnelle à l'égard du projet actuellement connu sous le nom « Le Domaine de la Nature ») ainsi qu'à un emprunt de 700 000 \$.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2014-07-227

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LA RUE LÉON-BLOY OUEST - LOTS 1 195 624 ET 1 195 626 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT (LOTS 5 555 238 ET 5 555 239)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec les immeubles situés sur la rue Léon-Bloy Ouest, portant les

numéros de lots 1 915 624 et 1 915 626 du cadastre du Québec en voie de remplacement (lots 5 555 238 et 5 555 239);

ATTENDU que la demande a pour objet de rendre conforme un nouveau lotissement visant la création de deux terrains. La dérogation concerne les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions du règlement de zonage numéro 1250 :

- Le terrain qui portera le nouveau numéro de lot 5 555 238 du cadastre du Québec aura :
 - une superficie de 446,1 mètres carrés au lieu des 465 mètres carrés, tel que prévu;
 - une largeur de 14,53 mètres au lieu des 15 mètres, tel que prévu.
- Le terrain qui portera le nouveau numéro de lot 5 555 239 du cadastre du Québec aura :
 - une superficie de 442,9 mètres carrés au lieu des 465 mètres carrés, tel que prévu;
 - une largeur de 14,53 mètres au lieu des 15 mètres, tel que prévu.

ATTENDU la recommandation 2014-34 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 juin 2014;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-07-228

DÉMISSION AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS AU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Daniel Montreuil au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme. Cette démission prendra effet le 14 juillet 2014.

DE REMERCIER monsieur Montreuil pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2014-07-229

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE CESSION AVEC 142550 CANADA INC. POUR LA CESSION DE DEUX TERRAINS (LOTS 3 967 061 ET 4 110 198 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU que 142550 Canada inc. est disposée à céder à la Ville de La Prairie, les deux lots suivants pour le parc de conservation du Domaine de la Nature :

- lot 3 967 061 du cadastre du Québec, d'une superficie de 40 785,4 mètres carrés;

- lot 4 110 198 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 767,8 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession avec 142550 Canada inc., relatif à la cession de deux lots à la Ville de La Prairie pour le parc de conservation du Domaine de la Nature.

ADOPTÉE

2014-07-230

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU AU PARC ÉMILIE-GAMELIN ET APPROPRIATION D'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'aires de jeu au parc Émilie-Gamelin;

ATTENDU que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes incluses)
WSP Canada inc.	46 564,88 \$
BPR Infrastructure inc.	81 057,38 \$
SNC Lavalin inc.	82 629,33 \$

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que les soumissionnaires ont obtenu les pointages suivants:

Soumissionnaire	Pointage	Pointage final après application de la formule	Rang
WSP Canada inc.	71.5	26.093	1
BPR Infrastructure inc.	72.5	15.133	2
SNC Lavalin inc.	72	14.765	3

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour l'aménagement d'aires de jeu au parc Émilie-Gamelin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit WSP Canada inc., au prix forfaitaire de 46 564,88 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie / 2014-11 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

D'AUTORISER cette dépense et d'approprier la somme de 46 564,88 \$ à l'excédent non affecté.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-07-231

FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE TRAITEUR LES CUISINES LEBLANC DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER l'entreprise Traiteur les cuisines Leblanc pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2014 de la CCIRR dans la catégorie Jeune entrepreneur – Aile jeunesse (18-35 ans).

ADOPTÉE

2014-07-232

FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE ADOM CRÉATION INC. DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER l'entreprise ADOM Création inc. pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2014 de la CCIRR dans la catégorie Entreprises de l'année en partenariat avec le Centre Local de Développement (CLD) de Roussillon.

ADOPTÉE

2014-07-233

FÉLICITATIONS À MADAME ELENA HAIDET NITU DU GROUPE E.N. BIOMÉDICAL DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER madame Elena Haidet Nitu, du Groupe E.N. Biomédical, pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2014 de la CCIRR dans la catégorie Femme d'affaires d'exception.

ADOPTÉE

2014-07-234

FÉLICITATIONS À MADAME GINETTE LAURENCELLE DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER madame Ginette Laurencelle, directrice générale du Centre local de développement (CLD) de Roussillon, pour le prix hommage qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2014 de la CCIRR afin de souligner sa contribution exceptionnelle au sein du CLD de Roussillon et de la communauté d'affaires du Roussillon.

ADOPTÉE

2014-07-235

FÉLICITATIONS AUX FINALISTES DE LA PRAIRIE DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 30 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER les finalistes de La Prairie dans le cadre du Panthéon de l'excellence 2014 de la CCIRR :

- Boulangerie Fortin
Catégorie Entreprise et commerce de détail
- Location Pelletier
Catégories Entreprise et commerce de détail ainsi que Projet d'investissement et innovation
- Idéaliste inc.
Catégorie Jeune entrepreneur – Aile jeunesse (18-35 ans)
- Madame Barbara Jacques, Idéaliste inc.
Catégorie Femme d'affaires d'exception

ADOPTÉE

2014-07-236

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir aux absences de Me Nicolas Dion dans l'exercice de ses fonctions de greffier de la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE la greffière de la Ville, Me Danielle Simard, soit nommée greffière adjointe de la Cour municipale.

ADOPTÉE

2014-07-237

DEMANDE DE NOMINATION ET DE RÉVOCATION AU MINISTRE DE LA JUSTICE – PERCEPTEUR DES AMENDES

ATTENDU la nomination de madame Danielle Simard, avocate, au poste de greffière adjointe de la Cour municipale de la Ville de La Prairie;

ATTENDU son entrée en fonction le 5 mai 2014 suite à la démission de madame Manon Thériault;

ATTENDU que dans le cadre de ses fonctions, madame Simard devra agir à titre de perceptrice des amendes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre de la Justice de nommer madame Danielle Simard perceptrice des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la Ville de La Prairie;

DE DEMANDER la révocation du titre de percepneur des amendes attribué à madame Manon Thériault le 10 février 2009.

ADOPTÉE

2014-07-238

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 37-(2014) DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON (RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 325 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.37 de la *Loi sur les cités et villes* une régie intermunicipale peut, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et par les municipalités sur le territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, par billets, obligations ou autres titres;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 37-(2014) soumis à la municipalité le 11 juin 2014 par la Régie intermunicipale de police Roussillon;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le règlement numéro 37-(2014) de la Régie intermunicipale de police Roussillon intitulé : Règlement décrétant un emprunt au montant de 325 000 \$ pour l'aménagement de l'aire de stationnement de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

ADOPTÉE

2014-07-239

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN
POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de pompier est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Simon Dupuis à titre de pompier se terminera le ou vers le 18 juillet 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Dupuis;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE monsieur Simon Dupuis soit reconnu pompier, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2014-07-240

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN
POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de pompier est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Yannick Csoman à titre de pompier se terminera le ou vers le 18 juillet 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Csoman;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

QUE monsieur Yannick Csoman soit reconnu pompier, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2014-07-241

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN
POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de pompier est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Steven Kiekeman-Fontaine à titre de pompier se terminera le ou vers le 18 juillet 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Kiekeman-Fontaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

QUE monsieur Steven Kiekeman-Fontaine soit reconnu pompier, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2014-07-242

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN
POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de pompier est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Jean-Daniel Lapierre à titre de pompier se terminera le ou vers le 18 juillet 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Lapierre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Daniel Lapierre soit reconnu pompier, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2014-07-243

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN
POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de pompier est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Ian Brisson à titre de pompier se terminera le ou vers le 18 juillet 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Brisson;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE monsieur Ian Brisson soit reconnu pompier, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2014-07-244

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LIGNES ANALOGIQUES TRADITIONNELLES PAR CÂBLE POUR CERTAINS PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU que suite à un appel d'offres sur invitation, la Ville accordait à Vidéotron S.E.N.C., en vertu de la résolution 2013-07-298, un contrat pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface – PRI), de lignes analogiques traditionnelles et de lignes pour télécopieurs;

ATTENDU que les sites desservis par un service internet et les parcs avaient été exclus de dudit appel d'offres afin qu'une analyse soit faite et qu'il y ait des ajouts au contrat dans une phase subséquente;

ATTENDU les prix soumis par Vidéotron S.E.N.C. pour les ajouts:

DESCRIPTION	NBRE DE MOIS	MONTANT MENSUEL	TOTAL POUR 36 MOIS
12 lignes analogiques	36	352,40 \$	12 686,40 \$
Frais de construction			16 747,00 \$
Rabais sur frais de construction			(9 147,00 \$)
		TOTAL	20 286,40 \$
		TPS	1 014,32 \$
		TVQ	2 023,57 \$
		GRAND TOTAL	23 324,29 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER un contrat de 36 mois à Vidéotron S.E.N.C. pour la fourniture de 12 lignes analogiques traditionnelles aux prix unitaires soumissionnés.

La valeur annuelle approximative de ce contrat est la suivante:

2014	2015	2016	2017
10 358,79 \$	4 862,06 \$	4 862,06 \$	3 241,38 \$

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

DE RÉSERVER à même le budget des années visées les sommes nécessaires au paiement de ce contrat.

ADOPTÉE

2014-07-245

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTERNET POUR CERTAINS PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU que suite à un appel d'offres sur invitation, la Ville accordait à Vidéotron S.E.N.C., en vertu de la résolution 2013-07-298, un contrat pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface – PRI), de lignes analogiques traditionnelles et de lignes pour télécopieurs;

ATTENDU que les sites desservis par un service internet et les parcs avaient été exclus de dudit appel d'offres afin qu'une analyse soit faite et qu'il y ait des ajouts au contrat dans une phase subséquente;

ATTENDU que la Ville a effectué une analyse de ses besoins en services internet;

ATTENDU les prix soumis par Vidéotron S.E.N.C. pour les ajouts:

DESCRIPTION	NBRE DE MOIS	MONTANT MENSUEL	TOTAL POUR 36 MOIS
7 services internet	36	408,65 \$	14 711,40 \$
		TPS	735,57 \$
		TVQ	1 467,46 \$
		GRAND TOTAL	16 914,43 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'OCTROYER un contrat de 36 mois à Vidéotron S.E.N.C. pour la fourniture de services internet dans divers emplacements aux prix unitaires soumissionnés.

La valeur annuelle approximative de ce contrat est la suivante:

2014	2015	2016	2017
1 879,39 \$	5 638,14 \$	5 638,14 \$	3 758, 76 \$

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

DE RÉSERVER à même le budget des années visées les sommes nécessaires au paiement de ce contrat.

ADOPTÉE

2014-07-246

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2014-2015-2016 – AUTORISATION DE REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2014 L'ÉCHÉANCE POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE RÉVISION

ATTENDU l'obligation de l'évaluateur signataire de répondre avant le 1^{er} septembre 2014 à tous les demandeurs ayant dûment formulé une demande de révision suite au dépôt du rôle triennal 2014-2015-2016;

ATTENDU le pouvoir de l'organisme municipal responsable de l'évaluation municipale (OMRÉ) de reporter l'échéance de la réponse de l'évaluateur signataire conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1 L.R.Q.);

ATTENDU l'importance des valeurs impliquées dans certains dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision;

ATTENDU la préoccupation de la Ville de La Prairie et de l'évaluateur signataire, monsieur Paul Lévesque, du Groupe Évimbec ltée, de répondre adéquatement aux demandeurs et dans l'attente d'obtenir des informations utiles à une analyse approfondie des demandes de révision déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de La Prairie reporte au 31 décembre 2014 l'échéance pour répondre aux demandes de révision dûment reçues à la suite du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2014-2015-2016.

QUE copie des présentes soit transmise au Tribunal administratif du Québec, avant le 15 août 2014.

ADOPTÉE

2014-07-247

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-019 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0583 CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 443 ET 447, RUE SAINT-CHARLES (ZONE H-021)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-30 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-019 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0583 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 443 et 447, rue Saint-Charles, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2014-07-248

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-024 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2014-0204 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 1016, BOULEVARD TASCHEREAU (BASHA) (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-31 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-024 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-0204 concernant un projet d'affichage pour la place d'affaires située au 1016, boulevard Taschereau (Basha).

ADOPTÉE

2014-07-249

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-026 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION NUMÉRO 2014-0203 CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU – TRONÇON CHEMIN DE SAINT-JEAN / RUE LONGTIN » - 411 ET 413, BOULEVARD TASCHEREAU (R. LAVALLÉE INC.) (ZONE C-029)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-32 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-026 associée à la demande de permis de rénovation numéro 2014-0203 concernant une rénovation commerciale pour la place d'affaires située au 411 et 413, boulevard Taschereau (R. Lavallée inc.), à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2014-07-250

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-023 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION NUMÉRO 2014-0177 CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 234, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-33 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-023 associée à la demande de permis de rénovation numéro 2014-0177 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 234, rue Sainte-Marie.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2014-07-251

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-029 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2014-0213 CONCERNANT L'AJOUT D'AUVENTS, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 30, BOULEVARD TASCHEREAU (RESTAURANT PAOLO GATTUSO) (ZONE C-128)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-37 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-029 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-0213 concernant l'ajout d'auvents pour la place d'affaires située au 30, boulevard Taschereau (Restaurant Paolo Gattuso).

ADOPTÉE

2014-07-252

AUTORISATION DE VENTE D'ALCOOL DANS LE CADRE D'UN TOURNOI DE BALLE-DONNÉE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA PRAIRIE AU PARC OPTIMISTE PAUL-GODIN

ATTENDU la demande adressée par l'Association des pompiers de La Prairie afin d'obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcooliques (bière) dans le cadre de la première édition du tournoi de balle-donnée qui se tiendra du 12 au 14 septembre prochain au parc Optimiste Paul-Godin, et dont la totalité des profits sera versée à la Fondation Movember pour la santé masculine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Association des pompiers de La Prairie à vendre des boissons alcooliques (bière) sur le site du parc Optimiste Paul-Godin dans le cadre de la première édition du tournoi de balle-donnée qui se tiendra du 12 au 14 septembre prochain, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-07-253

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 624 À LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE CONSIDÉRER que monsieur Nicolas Sénéchal a démissionné au poste de brigadier remplaçant à la Division des ressources humaines ainsi qu'au poste de moniteur aux patinoires au Service des loisirs, vu les diverses tentatives de la Ville de communiquer avec lui concernant son emploi et auxquelles monsieur Sénéchal n'a pas répondu. Cette démission a pris effet le 20 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-07-254

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1069 AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

DE CONGÉDIER l'employé numéro 1069 au Service des loisirs, tel congédiement ayant pris effet en date du 19 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-07-255

REJET DE SOUMISSIONS – FOURNITURE D'UN CAMION DE SERVICE ÉGOUT ET AQUEDUC

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture d'un camion de service égout et aqueduc;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 20 juin 2014;

ATTENDU que le prix de la soumission s'est avéré plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

DE REJETER la soumission ouverte le 20 juin 2014 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro TP-14-108 pour la fourniture d'un camion de service égout et aqueduc.

D'AUTORISER le Service des travaux publics à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, en temps opportun.

ADOPTÉE

2014-07-256

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE DÉNEIGEUSE POUR TROTTOIRS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la fourniture d'une déneigeuse pour trottoirs;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant du véhicule (aucune taxe applicable)	Montant des options choisies (taxes incluses)	Total incluant les options (taxes incluses)
Aubin et St-Pierre inc.	59 040,00 \$	27 456,03 \$	86 496,03 \$
Lange Patenaude équipement ltée (Kubota Montréal)	61 046,00 \$	28 341,34 \$	89 387,34 \$
Les Équipements Colpron inc.	59 947,42 \$	29 827,96 \$	89 775,38 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une déneigeuse pour trottoir, incluant les options retenues, à savoir: un chargeur avant, une prise de force avant, une rétrocaveuse, un pneu avant et un pneu arrière, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aubin et St-Pierre inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-14-109 et à la soumission retenue.

La valeur approximative du contrat est de 86 496,03 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1349-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-07-257

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN PLAN DIRECTEUR D'ENTRETIEN DES TOITURES, INSPECTION, ANALYSE ET RÉDACTION

ATTENDU que la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture de services professionnels pour un plan directeur d'entretien des toitures, inspection, analyse et rédaction pour une durée de cinq ans;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant 2014 (taxes incluses)	Option gestion de bâtiments en ligne	Montant 2015 (taxes incluses)	Montant 2016 (taxes incluses)	Montant 2017 (taxes incluses)	Montant 2018 (taxes incluses)
Groupe conseil Lacasse-Trudeau	6 841,01 \$	574,88 \$	2 242,01 \$	3 966,64 \$	2 356,99 \$	4 139,10 \$
Ingétec Experts-Conseils	8 910,56 \$	--	3 449,25 \$	5 691,26 \$	3 621,71 \$	5 921,21 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour un plan directeur d'entretien des toitures, inspection, analyse et rédaction pour une durée de cinq ans ainsi que l'accès au programme de gestion des bâtiments en ligne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe conseil Lacasse-Trudeau., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions de la demande de prix et de la soumission retenue.

La valeur de ce contrat pour cinq ans est de 20 120,63 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1352-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-07-258

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR EXIGER QUE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) LÈVE LE MORATOIRE ACTUEL QUI EMPÊCHE L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'AUTOBUS PARTANT DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL VERS LA RIVE-SUD, PARTICULIÈREMENT AUX HEURES DE POINTE DE FIN D'APRÈS-MIDI, ET QU'ELLE RÉALISE DÈS CE PRINTEMPS, LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF DE LA PRAIRIE AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE SON DÉBARCADÈRE

ATTENDU que, le terminus du 1000, de la Gauchetière accueille présentement près de 780 autobus, que plus de 21 000 usagers l'empruntent chaque jour et que le nombre d'usagers est en croissance continue;

ATTENDU qu'en raison du nombre croissant d'usagers de La Prairie, le CIT Le Richelain souhaite augmenter le nombre d'autobus en après-midi, partant de Montréal vers le stationnement incitatif et vers le transit local mais le moratoire imposé depuis 2010 l'en empêche;

ATTENDU que le moratoire actuel a été précédé d'un autre en 2007, puisque le problème d'achalandage dépassait déjà, à l'époque, les capacités d'accueil du terminus;

ATTENDU que dû aux travaux majeurs actuels et à venir, entre autres sur les ponts, les autoroutes et l'échangeur Turcot, les résidents de La Prairie doivent et devront se tourner de plus en plus vers les transports collectifs;

ATTENDU que la Ville de La Prairie juge essentiel d'améliorer le service de transport collectif pour répondre à la demande des citoyens;

ATTENDU que les municipalités du Québec, dans le cadre de la Stratégie nationale de mobilité durable proposée par le gouvernement du Québec, font des efforts importants de promotion envers leurs citoyens pour encourager l'utilisation du transport collectif;

ATTENDU que le site se retrouve dans l'axe Taschereau, soit un corridor de transport priorisé par l'AMT et la région;

ATTENDU que les services actuels ne répondent pas adéquatement aux besoins des usagers de La Prairie du CIT Le Richelain;

ATTENDU la pétition, préparée par la Ville, qui fait état de tous ces points, et qui est, à ce jour, signée par environ 579 citoyens;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

DE DEMANDER à l'Agence métropolitaine de transport (AMT):

- de lever le moratoire actuel;
- de permettre, comme mesure alternative, que les autobus puissent utiliser une autre infrastructure au centre-ville de Montréal;
- de réaliser les travaux d'agrandissement du stationnement incitatif de La Prairie ainsi que le réaménagement sécuritaire de son débarcadère.

D'ADRESSER un exemplaire de la présente résolution à monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur Richard Merlini, député du comté de La Prairie, à monsieur Nicolas Girard, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport, à madame Johanne Beaulac., présidente du CIT Le Richelain, à monsieur Pierre Bélanger, directeur général de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) et à madame Nathalie Simon, préfète de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

2014-07-259

AUTORISATION DE VENTE D'ALCOOL DANS LE CADRE D'UN TOURNOI DE HANDBALL AU PARC DES PRÉS-VERTS

ATTENDU la demande adressée par le Club de handball Champlain afin d'obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcooliques (bière) dans le cadre du tournoi de beach handball que le Club tiendra le 23 août prochain au parc des Prés-Verts;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club de handball Champlain à vendre des boissons alcooliques (bière) sur le site du parc des Prés-Verts dans le cadre du tournoi de beach handball qu'il tiendra le 23 août prochain, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-07-260

RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DES LOTS 2 267 834 ET 2 268 023 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE MÊME QUE L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 2 267 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE LA BATAILLE NORD)

ATTENDU que madame Annette Bisailon, ayant pour mandataire Me Alain Bélanger, notaire, présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour le lotissement d'une partie des lots 2 267 834 et 2 268 023 du cadastre du Québec, pour former le nouveau lot 5 392 558, de même que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 267 834 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 767,8 mètres carrés;

ATTENDU que le nouveau lot 5 392 558 du cadastre du Québec représente l'utilisation résidentielle actuelle pour une vente éventuelle;

ATTENDU que les lots sont compris à l'intérieur des zones A-803 et H-901 en vertu du règlement de zonage numéro 1250 où les usages suivants sont autorisés, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ, à savoir: habitation unifamiliale isolée de la classe d'usages Habitation (H), certaines activités agricoles des classes d'usages Culture (A-1), Élevage (A-2), Élevage en réclusion (A-3), et certains usages de la classe d'usages Communautaire, parc, terrain de jeux et espace naturel (P-1) et Infrastructures et équipements (P-3);

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'autorisation pour le lotissement d'une partie des lots 2 267 834 et 2 268 023 du cadastre du Québec de même que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 267 834 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1767,8 mètres carrés, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, déposée par madame Annette Bisailon.

ADOPTÉE

Avant l'étude du point suivant, Monsieur le conseiller Yves Sénécal déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question qui sera prise en délibération. Il déclare qu'il a des intérêts dans l'immeuble concerné par la demande. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

2014-07-261

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-033 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2014-0256 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 1503, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-212)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu à la majorité:

D'APPROUVER la recommandation 2014-42 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-033 associée à:

- la demande de permis de démolition numéro 2014-0258 concernant la démolition de l'immeuble résidentiel existant situé au 1503, chemin de Saint-Jean ainsi que du bâtiment accessoire servant de garage isolé;

- la demande de permis de construction numéro 2014-0256 concernant la construction d'un immeuble commercial au 1503, chemin de Saint-Jean, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Yves Sénécal s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

2014-07-262

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville de La Prairie doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de La Prairie a respecté l'ensemble des actions sous sa responsabilité qui étaient prévues à l'année 1 du plan de mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville à transmettre le rapport d'activités de l'année 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

2014-07-263

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN JUDO

ATTENDU que madame Ana Laura Portuondo Isasi est une jeune judoka de La Prairie au talent prometteur et qu'elle fait partie de l'équipe nationale de judo;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Portuondo Isasi à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la nouvelle politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers à être adoptée par le conseil municipal, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien qui est sélectionné sur une équipe nationale, auprès d'une fédération reconnue, afin de l'aider à défrayer les coûts d'entraînement ainsi que pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 700 \$ à mademoiselle Ana Laura Portuondo Isasi, soit 500 \$ afin de contribuer aux frais d'entraînement qu'elle engagera au cours de l'année 2014, et 100 \$ par événement, afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors de sa participation à deux compétitions internationales de judo qui se sont tenues à Cuba et au Salvador en juin 2014.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2014-07-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me DANIELLE SIMARD, greffière

Ce 7 juillet 2014

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juillet 2014.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière